

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2008

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 2 septembre 2008, a examiné un projet de délibérations et a pris des arrêtés.

Atolls d'Entrecasteaux :

Dans le cadre de l'inscription des récifs calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été autorisé à signer un protocole d'accord pour la gestion participative du site d'Entrecasteaux avec la province Nord, la mairie de Belep, les autorités coutumières du pays Belema et les acteurs socio-économiques du pays Belema.

Ce protocole doit permettre l'implication de toutes les personnes et groupes de personnes ayant une légitimité à participer à la gestion de ce bien dont le caractère exceptionnel a été reconnu par l'Unesco le 7 juillet dernier, qu'il s'agisse des populations du grand Nord ou des associations de protection de l'environnement.

Ajustement des statuts de la Caisse locale de retraites (CLR) :

Le gouvernement a modifié le mode d'attribution des sièges restant à pourvoir des représentants des retraités siégeant au conseil d'administration de la CLR suivant la règle « de la plus forte moyenne » et non plus « du plus fort reste ».

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avenant à la convention des masseurs-kinésithérapeutes portant l'indemnité kilométrique de la profession de 50 à 55 F CFP.
- Le compte financier 2007 de la l'agence sanitaire et sociale a été arrêté à la somme de 1 289 172 548 F CFP en recettes et de 1 997 162 644 F CFP en dépenses.
- Le compte financier 2007 du conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie a été arrêté à la somme de 351 381 984 F CFP en recettes et de 329 563 492 F CFP en dépenses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la désignation des représentants des employeurs et des salariés au conseil d'administration du fonds social de l'habitat (F.S.H).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la désignation des membres du conseil d'administration du conservatoire de musique. et Mesdames Annie Beustes et Déwé Gorodey et Monsieur Pascal Vittori y représentent la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la nomination des membres du conseil de discipline et du conseil technique de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la nomination des membres du conseil d'administration de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition du conseil d'administration de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles.
- L'école des métiers de la mer a été autorisée à modifier certaines de ses formations en matière de sécurité et d'aptitude à l'embarquement. Par ailleurs, le certificat d'entrée dans la profession de matelot à la pêche (CEP Pêche) a été agréé en vue d'un financement conventionnel.
- Le gouvernement a constaté l'incorporation dans le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie de deux terrains, le premier sur la commune de Thio d'une surface de 25 hectares, le second sur la commune de Voh, d'une superficie de 5 hectares et 31 centiares.
- La société Nord Ambulances Poindimié a été agréée définitivement en tant qu'entreprise de transport sanitaire terrestre.
- La société des eaux urbaines et rurales (SEUR) de Paita a reçu une autorisation d'occupation domaniale dans le cadre de l'aménagement d'une conduite d'eau potable sur l'accotement de la RT1 au niveau du lieu-dit Katiramona.
- L'association des parents d'élèves de l'école sacré cœur a été autorisée à organiser une loterie pour un montant de 950 000 FCFP.